

CONSEIL MUNICIPAL DE SAPOIS

SEANCE DU 22 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 14 janvier 2021

Présents : BATTU Julien, BROGGI Floriane, CLAUDON Olivier, GEGOUT François, LAWRJANIEC Laurent, MEYER Gérard, MOTA Ilda, MOUGEL Aurélie, PIERREL Virginie, RIOUAL Aude, THOMAS Mickaël, TOUSSAINT Deil, VALENTIN William, XOLIN Emilien

Excusés : GROSDEMANGE Luc donne procuration à BATTU Julien

Secrétaire de séance : LAWRJANIEC Laurent

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2020

Sans remarque particulière, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Convention avec l'ATD88 pour une mission d'étude de faisabilité - Requalification du centre bourg

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la convention proposée par l'ATD88 pour la mission d'étude de faisabilité des travaux d'aménagement de sécurité dans la traversée de l'agglomération RD23 et 23G. Le coût de cette prestation est de 2 880€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition de mission d'assistance technique d'un montant de 2 880€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

3. Avenant à la convention SPL XDémat pour adhésion au service d'archivage électronique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de conserver les données dématérialisées sur SPL Xdémat (factures, délibérations, arrêtés...), il est possible d'archiver électroniquement tous ces dépôts sur la plateforme d'archivage électronique des Archives Départementales des Vosges. Pour utiliser ce nouveau service gratuit, il convient de signer une convention avec les Archives Départementales et l'avenant Xcélia de la société SPL XDémat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges ainsi que les avenants Xcélia de la société SPL XDémat.

4. Point sur l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 6 janvier avec le bureau d'étude et l'ATD pour faire le point sur l'étude diagnostique du réseau d'eau potable en cours. Quatre scénarios ont été présentés :

- Nouveau forage au réservoir de Menaurupt, comporte une part d'incertitude.
- Réorganiser la répartition de l'eau sur la commune en alimentant 30 consommateurs du réservoir de Menaurupt par le réservoir du Droit, pour ce faire, pose d'environ 15m de canalisations et création d'une chambre avec surpresseur, gain d'environ 7.5m³ d'eau quotidiennement sur le réservoir de Menaurupt. En plus, transférer 5 consommateurs du réservoir de Menaurupt vers le réservoir du Droit dont un GAEC, gros consommateur, ce maillage nécessite la pose de 300m de réseau avec la traversée du ruisseau de Menaurupt en fond de vallée, gain supplémentaire de 10m³/jour environ en période de sécheresse.
- Alimenter les abonnés du secteur de la Hazelle et du Droit par le réseau du réservoir du Droit, permettrait de transférer la consommation de 16 abonnés du réservoir de Menaurupt vers le réservoir du Droit. Inconvénient : surpresseur à plus de 10 bar et pose de réducteurs de pression chez certains abonnés.

Un dernier scénario est proposé avec la connexion du réservoir de Menaurupt au forage existant alimentant le Droit.

Le bureau d'études Oxya remettra prochainement le rapport définitif de cette étude.

5. Informations et questions diverses

- Après avoir précisé que le département des Vosges est atypique, la forêt publique dépasse en pourcentage la forêt privée (310 000ha dont 66% de forêts publiques), elle constitue une exception en France où la forêt privée représente en moyenne 75% des surfaces forestières, Monsieur le Maire expose qu'une réforme récente de l'Office National des Forêts a eu pour effet de permettre de recruter des contractuels en CDD à la place des agents titulaires mais aussi de réduire le nombre de postes notamment dans le département des Vosges (10 postes supprimés en 2021 ce qui provoque la fermeture de 3 unités territoriales et aura pour effet de reporter ces secteurs sur d'autres environnants). Il ajoute que la suppression de postes au niveau national devrait atteindre un total de 300 sur les 8 500 agents d'ici 2022.

Aussi, les agents de l'ONF sollicitent les élus locaux pour les alerter sur l'état de l'ONF dans les années à venir alors que nos forêts connaissent depuis plusieurs années l'enchaînement de graves crises à gérer pour éviter la dépréciation de ce patrimoine environnemental et économique.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'adopter un vœu de soutien aux personnels de l'ONF et de s'opposer à cette réforme territoriale qui va à l'encontre des problématiques que notre forêt connaît au niveau local notamment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Affirme son opposition au projet de réorganisation de l'Office National des Forêts « Grand-Est » ;

Affirme son opposition aux suppressions des unités territoriales Vosgiennes de Senones, Bruyères et Charmes, incluses dans cette restructuration ;

Affirme son opposition à toutes suppressions de postes à l'Office National des Forêts et à toute dégradation du service public forestier destiné aux communes ;

Affirme son opposition à toute augmentation de la surface du secteur forestier de son technicien forestier local engendré par cette réorganisation ;

Affirme son exigence d'un service public forestier de qualité à la hauteur des besoins des communes et des territoires ;

Affirme son soutien aux personnels de l'Office National des Forêts en opposition avec ce projet de réorganisation territoriale ;

Demande aux autorités compétentes d'examiner d'autres solutions locales mais aussi de revoir à la hausse l'allocation des moyens attribués à l'Office National des Forêts, afin de permettre une réelle politique d'adaptation et de préservation de la forêt française face aux diverses crises sanitaire, écologique et économique qu'elle traverse.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel d'activités 2019 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Il donne lecture du sommaire et précise que le rapport sera tenu à disposition en Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel d'activités 2019 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

Fait à Sapois, le 26 janvier 2021

Le Maire,

Gérard MEYER

